CANADA PROVINCE DE QUÉBEC PROCÈS-VERBAL DE GESTION ACTION COLLECTIVE COUR SUPÉRIEURE

Chambre civile

DISTRICT DE MONTRÉAL

500-06-000453-080

Salle prévue 14.09

14 avril 2022

L'HONORABLE THOMAS M. DAVIS, J.C.S.

JD2836

Procureur(s)

ANDRÉE MÉNARD	Me André Lespérance <u>andre@tjl.quebec</u> Me Gabrielle Gagné <u>gabrielle@tjl.quebec</u>
	M. Rémi Desparois (stagiaire) remi@til.quebec Trudel Johnston & Lespérance

## Défense Procureur(s)

LINO P. MATTEO

-et-

Me George Calaritis

georgescalaritis@yahoo.com

**JOSEPH PETTINICCHIO** 

-et-

**ANDRIS SPURA** 

-et-

**LOWELL HOLDEN** 

Non représentés

## Mis-en-cause

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES	Me Nathalie Guilbert nathalie.guilbert@justice.gouv.gc.ca
Nature de la cause :	

	Requête(s)
Cote (s)	DEMANDE POUR PERMISSION DE SE DÉSISTER À L'ENCONTRE DU DÉFENDEUR JOSEPH PETTINICCHIO (Arts. 213 et 585 C.p.c.)
	DEMANDE MODIFIÉE (2022-03-17) POUR FAIRE DÉCLARER L'EXISTENCE D'UN RELIQUAT (Art. 596 al. 3 C.p.c.)

Greffier (ière) :Fadoua El Cherif	Interprète N/A	Sténographe N/A

## **ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE**

**CANADA** PROVINCE DE QUÉBEC PROCÈS-VERBAL DE GESTION **ACTION COLLECTIVE** 

COUR SUPÉRIEURE

Chambre civile

DISTRICT DE MONTRÉAL

Salle

prévue 14.09

14 avril 2022

500-06-000453-080

L'HONORABLE THOMAS M. DAVIS, J.C.S.

JD2836

Audition AM:	Début :	Fin:	Audition PM:	Début :	Fin:	
	10 : 12	10 : 49				
Affaires référées au	u maître des rôle	S	Résultat de l'audition			
□ Pour encombrement			□ Affaire réglée hors	cour		
□ Suite à une demande des parties			Affaire en délibéré			
□ Suite à une ordonnance du juge			<ul><li>Affaire en délibéré après notes</li><li>Affaire rayée</li></ul>			
□ Cause en progrès						
, ,			Jugement rendu le	}		
			x Autre:			

## 10:12 **OUVERTURE DE L'AUDIENCE**

Identification des procureurs

- 10:18 Me Lespérance s'adresse au Tribunal
- 10:19 Intervention de Me Guilbert
- 10:20 Échange entre le Tribunal et Me Lespérance
- 10:21 Commentaire du Tribunal
- 10:22 Intervention de Me Guilbert
- 10:22 Me Lespérance s'adresse au Tribunal
- 10:23 Échanges entre le Tribunal et Me Guilbert
- 10:24 Me Lespéreance s'adresse au Tribunal
- 10:24 Intervention de Me Gagné
- 10:25 Le Tribunal s'adresse à M. Pettinicchio
- 10:26 Commentaire de Me Lespérance
- 10:26 Intervention de Me Guilbert

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
ACTION COLLECTIVE

DISTRICT DE MONTRÉAL
500-06-000453-080

L'HONORABLE THOMAS M. DAVIS, J.C.S.

PROCÈS-VERBAL DE GESTION
ACTION COLLECTIVE
Chambre civile
Salle prévue 14.09
14 avril 2022
JD2836

10 : 27	Me Lespérance s'adresse au Tribunal
10 : 27	Échanges entre le Tribunal et Me Lespérance
10 : 28	Me Lespérance s'adresse au Tribunal
10 : 30	Commentaire du Tribunal
10 : 31	Me Calaritis s'adresse au Tribunal
10 : 33	Intervention de Me Lespérance

10 : 33 Le Tribunal A PRIS CONNAISSANCE de la déclaration sous-serment du défendeur, Joseph Pettinicchio, et NOTE qu'à la lumière des affirmations dans la déclaration sous-serment que tout le monde s'entend afin que le demandeur soit autorisé de se désister contre M. Pettinicchio;

Quant à M. Matteo, depuis l'audience du 4 novembre 2021, ce dernier n'a pas fourni la déclaration sous-serment dont il y avait question. Néanmoins, les avocats du groupe proposent un cheminement qui pourrait mener à un désistement contre M. Matteo également dans la mesure où ce dernier collabore et permet une étude complète de sa situation financière;

À cet effet, les avocats du groupe ont préparé une déclaration sous-serment à être considérée par M. Matteo et la communiquera aux avocats de ce dernier vers la fin de la journée, aujourd'hui 14 avril 2022;

- 10 : 37 **D'ici le 22 avril 2020 à 16 h 30**, l'avocat de M. Matteo informera les avocats du groupe de la position de M. Matteo;
- 10 : 38 Le Tribunal **ACCORDE** aux avocats du groupe une période de 60 jours après la réception de la déclaration sous-serment de M. Matteo afin de faire les vérifications qui s'imposent quant à la situation financière de ce dernier;

Dans le même délai, les avocats du groupe feront des vérifications quant à la situation financière des défendeurs Andris Spura et Lowell Holden et l'inscription par défaut contre les défendeurs Spura et Holden demeure suspendue en attendant les résultats de cette vérification et la confirmation de la situation de M. Matteo.

L'HONORABLE THOMAS M. DAVIS

Wilmer"

10 : 41 Échanges entre le Tribunal et Me Lespérance

CANADA		PROCÉS-VERBAL DE GESTION		COUR SUPER	RIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC	PROVINCE DE QUEBEC	ACTION COLLECTIVE		Chambre c	ivile	
	DISTRICT DE MONTRÉAL		Salle			
	500-06-000453-080		prévue 14.09	14 avril 2022		
	L'HONORABLE THOMAS M. DAVIS, J.C.S.				JD2836	

10 : 42	Intervention de Me Guilbert
10 : 42	Me Lespérance s'adresse au Tribunal
10 : 43	Le Tribunal s'adresse aux procureurs
10 : 44	Me Lespérance s'adresse au Tribunal
10 : 45	Le Tribunal s'adresse aux procureurs
10 : 49	Fin de l'audience

Fadoua El Cherif, g.c.a.s., adjointe